



CINQUANTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA50.36

Point 20 de l'ordre du jour

14 mai 1997

Trypanosomiase africaine

La Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé,

Profondément préoccupée par la gravité du problème de la trypanosomiase africaine et par le risque d'épidémies dans plusieurs pays du continent africain;

Sachant que cette maladie est une cause de mortalité, entrave le développement, réduit la productivité et se répercute sur les structures familiales, communautaires et étatiques;

Reconnaissant que la maladie est guérissable, mais que les Etats Membres se heurtent à une pénurie de ressources humaines, matérielles et financières pour lutter contre celle-ci;

Se félicitant que l'OMS ait pris l'initiative de favoriser la collaboration mondiale et envisage des mesures pour soutenir un développement agricole durable dans le contexte du développement socio-économique;

1. INVITE INSTAMMENT tous les Etats Membres des régions d'endémie à renforcer les activités de surveillance et de lutte et à coordonner leur action dans le cadre d'un projet conjoint OUA/FAO/AIEA/OMS pour la collaboration mondiale et la coordination de l'action;
2. PRIE le Directeur général :
 - 1) de porter le problème à l'attention des organismes internationaux et nationaux de développement, en soulignant la nécessité de mobiliser davantage de ressources et de fournir un soutien substantiel et durable en vue d'une collaboration efficace;
 - 2) d'élargir et d'intensifier la coordination des activités de surveillance et de lutte et de développement des ressources humaines, et de renforcer ses liens avec la FAO et l'OUA et d'autres organismes internationaux, notamment l'UNICEF;
 - 3) de veiller à ce que l'OMS conserve un stock suffisant de matériel et de fournitures, en particulier des médicaments et des réactifs diagnostiques pour faire face aux situations d'urgence;

- 4) de sensibiliser davantage les responsables de l'élaboration des politiques, les décideurs, le personnel de santé, les organismes de développement et les communautés à ce problème et aux moyens de le résoudre, en envisageant, comme l'une des solutions possibles, de déclarer une journée de la trypanosomiase africaine.

Dixième séance plénière, 14 mai 1997
A50/VR/10

= = =